



16ème législature

Question N° : 5546	De Mme Edwige Diaz (Rassemblement National - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >ordre public	Tête d'analyse >Dégradation de la statue devant l'Assemblée : quelle réaction ?	Analyse > Dégradation de la statue devant l'Assemblée : quelle réaction ?
Question publiée au JO le : 14/02/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Edwige Diaz interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'activisme violent pratiqué de façon de plus en plus récurrente et inquiétante par les groupes d'extrême-gauche en France. Dans un climat de fortes tensions alimentées par le début des débats consacrés à la réforme des retraites le lundi 6 février 2023, la statue de la Place du Palais Bourbon, symbolisant la République, a été vandalisée, dans la matinée suivante. Cette dégradation serait vraisemblablement le fait d'activistes du mouvement ATTAC, connu pour ses attaches avec l'extrême-gauche. Cet acte n'est malheureusement pas isolé : en septembre 2022, à Bordeaux, un militant du Rassemblement national a été agressé de façon sauvage par plusieurs individus se réclamant de la mouvance « antifa ». Lors des manifestations organisées, policiers et forces de l'ordre sont régulièrement attaqués par les mêmes individus, issus de l'écosystème de la gauche et de l'anarchisme. Cependant, le constat réalisé par de nombreux Français est celui de l'impunité, liée à ces mêmes faits des mêmes perturbateurs se rendant coupables, semaines après semaines, des mêmes dégradations et violences. Mme la députée précise également que la diffusion de jeux de plateau tels que « Antifa », distribué dans de nombreux magasins en France, participe à la banalisation des actions de ce type de groupes extrémistes, amenant à considérer son nécessaire retrait des ventes. Mme la députée rappelle que depuis l'arrivée de M. le ministre au ministère de l'intérieur, 11 dissolutions de groupes dits « d'extrême-droite » ont été prononcées en Conseil des ministres. Ainsi, elle souhaiterait connaître les intentions de M. le ministre concernant la dissolution des groupuscules d'extrême-gauche les plus violents. Elle le questionne également quant aux actions que le ministère de l'intérieur prévoit d'entreprendre concernant les jeux banalisant la violence d'extrême-gauche, ainsi que face aux associations dégradant les symboles de la République.